



Location chez le propriétaire

Par Ced7

Bonjour. Je voulais savoir, étant locataire dans la même maison que mon propriétaire. Un appartement à été créé dans le même domicile, avec une porte d'entrée indépendante pour mon logement. Par contre, entre mon logement et la maison du propriétaire, il y a une porte qui sépare simplement les 2 logements. Elle est simplement fermée du côté du propriétaire. Est-ce normal vis à vis de la loi ? Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous voulez dire que cette porte permet au propriétaire d'entrer chez vous sans votre autorisation ?
Si c'est le cas, ce n'est pas légal, et vous pouvez soit faire changer la serrure soit ajouter un verrou de votre côté pour protéger votre domicile.

Article 226-4

Version en vigueur depuis le 26 juin 2015

Modifié par LOI n°2015-714 du 24 juin 2015 - art. unique

L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le maintien dans le domicile d'autrui à la suite de l'introduction mentionnée au premier alinéa, hors les cas où la loi le permet, est puni des mêmes peines.

Par Ced7

Merci. Oui c'est une porte qui a été équipée d'un simple verrou, du côté du propriétaire. J'ai donc mis une armoire devant pour bloquer l'accès. Donc ce n'est pas légal ?

Par yapasdequoi

Votre bailleur vous doit un logement protégé contre les intrusions. Ce n'est apparemment pas le cas.
Demandez un autre verrou de votre côté.

Par Ced7

Merci

Par yapasdequoi

Et si le bailleur refuse, vous pouvez l'installer vous-même.